

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE

L'appel de projets 2022-2025 permet de soutenir 9 initiatives paysagères

Beaupré, le 17 juillet 2023 — Les partenaires de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale sont heureux d'annoncer le soutien de 9 projets qui se partageront une enveloppe de près de 90 000\$.

Le comité chargé de l'analyse salue le caractère novateur et la diversité des projets. Plusieurs projets s'inscrivent dans des phases de conception ou de réalisation de mise en valeur des paysages par des aménagements, du verdissement ou des percées visuelles. D'autres projets mèneront plus loin la connaissance et l'appréciation des paysages du territoire.

Voici la liste des projets retenus :

- Réserve de la Biosphère de Charlevoix: étude de faisabilité pour la désignation d'un statut paysage pour Charlevoix
- Baie-Sainte-Catherine : mise en valeur de 2 sites aux abords de la route 138
- Boischatel : verdissement de la carrière de la briqueterie Citadelle
- Château-Richer : création d'une placette autour d'un lien piétonnier
- Saint-Tite-des-Caps : aménagement et verdissement de paysages
- Sainte-Famille : réalisation de percées visuelles au Parc des Ancêtres
- Saint-François : construction d'un belvédère au cœur du village
- Cap-Santé : réalisation de percées visuelles sur le fleuve
- Stoneham : planification de la mise en valeur du site de la chapelle de Tewkesbury

L'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

Les partenaires de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale proposent un plan d'action pour mettre en valeur et protéger les paysages de ces 6 MRC: La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf, La Jacques-Cartier et l'Île d'Orléans. Les objectifs du plan d'action prévoient de soutenir les intervenants, de mieux outiller les clientèles, de poursuivre l'animation, la concertation et la sensibilisation aux paysages. Les partenaires financiers qui soutiennent cet appel de projets sont le ministère des Transports du Québec et le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

À PROPOS DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Organisme à but non lucratif, Développement Côte-de-Beaupré a pour mission de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants qui visent le développement de l'économie et de l'emploi de la région. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

Source : Sophie DeBlois, chargée de projet
Développement Côte-de-Beaupré
Entente sur les paysages
(418) 827-5256 poste 208
paysages@developpementcdb.com